la commission des Lois du Sénat examine le projet de loi relatif au renseignement

Publication : mercredi 20 mai 2015 10:05

BQ, 20 mai 2015

La commission des Lois du Sénat examine le projet de loi relatif au renseignement

La commission des Lois du Sénat se réunit ce matin pour examiner les quelque 188 amendements déposés sur le projet de loi relatif au renseignement, qui sera ensuite discuté dans l'hémicycle les 2, 3, 4 et 9 juin. Ils sont en majeure partie présentés par le rapporteur, le président de la commission des Lois et sénateur (UMP) de la Manche Philippe BAS.

Ce dernier propose ainsi un article additionnel avant l'article 1er rappelant le principe de respect de la vie privée auquel l'autorité publique ne peut porter atteinte, sauf nécessité légalement constatée, et définissant les différents critères sur lesquels le juge administratif s'appuierait dans son examen de la légalité d'une autorisation de mise en œuvre d'une technique de renseignement en cas de contentieux : compétence de l'autorité, régularité de la procédure, adéquation par rapport aux missions confiées au service concerné, finalité, justification au regard des risques et menaces, respect du principe de proportionnalité.

Phoca PDF